



Mouvements Mutations Locales

Audioconférence avec la DDFIP
3 juin 2020

Participants : *SFP (Patricia Lacotte, Jessica Vachet, Lionnel Larrazet, Bruno Verleyen et Thierry Schutters), CGT (Muriel Orenes Lerma et Yves Scalzolaro), FO (Gilles Falcoz et Jean-Jacques Peyronnel), DDFIP (Annie Lamétéry, Philippe Carron, Nicole Bimet et Marie-Thérèse Arthaud-Berthet).*

Réunion d'information portant sur les mouvements locaux et l'application ALOA.

ALOA permet un classement avec prise en compte des priorités. La base de travail est donc allégée pour la Direction (services RH). Le mouvement sera décliné en 2 temps : groupe 1, agents de la DDFIP puis groupe 2, agents entrant en Savoie. G1 prioritaire par rapport à G2 quelle que soit l'ancienneté administrative de G2.

Les situations particulières seront à évoquer dossier par dossier auprès de la RH – pas vocation à le faire collectivement.

Solidaires Finances Publiques réclamait une réunion collective afin de pouvoir évoquer les dossiers en toute transparence et sans débat. Il ne s'agissait pas de refaire une CAPL. Le DDFIP, malgré son ouverture sur le sujet lors de nos précédentes commandes a donc choisi l'absence de transparence alors même que la DG n'interdisait pas ce type de réunion pour aider à la préparation du mouvement...

A ce jour, pour le mouvement local des cadres C, la Direction recense 24 demandes et nous indique ne pas avoir reçu de questions des agents sur l'utilisation de l'application ALOA.

Solidaires Finances Publiques s'est interrogé de la limitation à une semaine pour la saisie par les agents des demandes et de la date tardive de publication des mouvements à savoir le 30/06.

S'agissant du 30/06, la Direction s'est justifiée par un besoin d'avoir du recul par rapport à l'exécution du mouvement et une vision globale des services, d'où la préférence de sortir les mouvements en même temps. S'agissant du délai d'une semaine, la Direction a retenu ce délai après s'être informé auprès des Directions expérimentatrices.

Pour Solidaires Finances Publiques, le fait de publier les mouvements tous en même temps est un mauvais signal envoyé aux agents. L'analyse globale des effectifs d'un service sous-entend pour la Direction la volonté de geler des postes ou d'empêcher des agents de quitter un service malgré la possibilité de le faire dans le respect des règles d'affectation.

Sur les situations particulières, Solidaires Finances Publiques a alerté sur le risque d'avoir des remontées d'agents non satisfaits suite à la sortie du mouvement (et moins en amont). Nous avons donc demandé la publication comme cela est prévu du tableau de classement des demandes à l'ancienneté par résidence et service et interrogé sur les possibilités de recours.

La réponse fut sans appel : la Direction ne publiera pas le tableau de classement pas parce qu'elle ne peut pas mais parce qu'elle ne veut pas ! Le DDFIP n'a pas à justifier sa décision (sic).

Devant nos nombreuses interpellations et interrogations, le DRH ne prévoit pas de répondre aux

demandes d'explications d'agents non satisfaits mais avisera (quoi, nous ne savons pas...). Il a tout de même précisé l'application de la règle de l'ancienneté administrative mais avec des exceptions éventuelles. Il ne dépeuplera pas des petits services (sic), nous voilà rassurés.

S'agissant des recours, recours hiérarchique amiable possible et saisine du tribunal administratif.

Pour Solidaires Finances Publiques, ces réponses reflètent ce que nous craignons dès l'annonce de la fin des CAPL. Pour faire court : le DDFIP fera ce qu'il voudra, point barre. Pourtant la note nationale prévoit d'identifier les agents ayant bénéficié de la nécessité de service, la publication des tableaux de classement,... Mépris 4 points – Considération des agents 0 point

Pour mémoire, le changement de système était motivé par la volonté de pouvoir couvrir l'ensemble des postes d'une Direction. A ce jour, il n'est visiblement pas prévu de mettre en application cette règle et la Direction se réserve le droit de créer des surnombres alors même que des postes resteraient vacants dans la Direction. OK, pourrions-nous dire puisque c'est positif pour certains agents mais cela revient à créer des différences de traitement, ce que nous ne pouvons accepter. Solidaires Finances Publiques défend l'application de règles claires et un traitement équitable des demandes en fonction de ces règles. Ce n'est semble-t-il pas le cas du nouveau système tout du moins la volonté de ceux qui le mettent en place.

Nous sommes également intervenus pour obtenir un éclairage sur l'incidence des restructurations de services sur les suppressions et transferts d'emplois compte tenu de la consigne nationale d'arrêt (suspension) du NRP. En effet, le CTL emploi a validé des transferts mais aucun CTL n'a validé les réorganisations des services pour lesquels des emplois sont transférés.

La Direction a confirmé l'annulation des transferts d'emplois pour le SDIF mais a annoncé le maintien du transfert des emplois du SIP d'Aix les bains vers celui de Chambéry (1B et 1 C). Pour les PCE et les BDV, les transferts sont maintenus. La Direction convoquera un CTL le 18 juin.

Par ailleurs, le positionnement du poste EDR A a été l'objet d'échanges avec la Direction.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce n'est donc plus dans les faits un poste EDR mais un poste Direction, qui plus est au choix.

Incompréhension totale également sur la gestion des transferts d'emplois. Pas de maintien mais si mais non, en résumé, comme l'a si bien exprimé le DRH, le DDFIP n'a pas à justifier sa décision. Notre Direction s'emballe et se projette dans un nouveau monde d'après idéal pour elle mais complètement au désavantage des agents. Nous tenons à rappeler l'existence de règles à respecter, règles discutables et discutées mais elles cadrent tout de même l'exercice.

Pour toute aide sur la rédaction de votre demande de mutation, vous pouvez contacter :

- Patricia Lacotte 04-79-83-53-22
- Lionnel Larrazet 04-79-60-40-44
- Bruno Verleyen 04-79-96-43-23
- Jessica Vachet 04-79-83-53-12
- Thierry Schutters 04-79-60-40-34

ou par courriel solidairesfinancespubliques.ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr

Rappel des périodes de saisie dans ALOA

Mouvement C titulaires : du 02 juin 2020 au 09 juin 2020 inclus

Mouvement C stagiaires : du 04 juin 2020 au 09 juin 2020 inclus

Mouvement B titulaires : du 08 juin 2020 au 15 juin 2020 inclus

Mouvement A titulaires : du 15 juin 2020 au 22 juin 2020 inclus